



Nos réf : SR/HT/DB/HG

Décision du Maire N° 2025-02**Objet : Signature d'un contrat de service / Fourniture et livraison des repas pour la crèche, avec la Société API RESTAURATION**

- **Vu** le Code Général des Collectivités et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
- **Vu** la délibération n°37/2020 en date du 11/06/2020 (Sous-Préfecture le 11/09/2020) par laquelle le Conseil Municipal de Bavans (25550) a délégué à son Maire, et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en la chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article 2122-22 et dans les conditions prévues à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Considérant** que Madame la Maire est autorisée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

DÉCIDE :**Article 1^{er} :**

La signature d'un Contrat de service avec le prestataire « API Restauration » pour la fourniture et la livraison de goûters et de repas en liaison froide destinés à la crèche de Bavans.
Le contrat prend effet le 1er avril 2025, pour une durée d'un (1) an et cinq (5) mois.

Les tarifs hors taxes sont les suivants :

Prestation	PRIX HT
Repas des bébés	3.28 €
Repas des moyens	3.50 €
Repas des grands	3.80 €
Repas des adultes	5.25 €
Goûter 1 élément	0.39 €
Goûter 2 éléments	0.68 €
Goûter 3 éléments	0.97 €

* Taux de TVA à 5.5 %

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune qui aura à en connaître lors de sa prochaine séance.

Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous-préfet de Montbéliard.

Fait à Bavans le 31 mars 2025

Le Maire,
Sophie RADREAU



Mairie de Bavans – 1 Rue des Fleurs – 25550 BAVANS

Tél. 03 81 96 26 21

E-mail : mairie.bavans@bavans.fr – site internet : www.bavans.fr

